

Réunion du 15 Décembre 2020
SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Eric DEPORTE, Jean-Claude BOUGUET, Marc CHEMIN, Noémie MAGLOIRE, Alexandre BRUBION, Margot TERRIER, Dominique TOURLAMAIN, Marcel JOUEN

Absentes excusées : Christelle BALETTE-SOUBLIN, Sophie PELEAU, Adeline BARRE-GIBON

Absent : Néant

Procurations : Sophie PELEAU à Alain LEGRAND, Adeline BARRE-GIBON à Florian BETTENCOURT

Secrétaire de Séance : Margot TERRIER

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est à adopté à l'unanimité des présents

***Une couronne de fleurs** a été mise lors de l'inhumation de Monsieur Gilbert THUILLIER, Maire de Louvetot de 1983 à 1995 au nom du Conseil Municipal, Mme THUILLIER remercie le Conseil Municipal*

***Email de Mme BARRE-GIBON** : Monsieur le Maire en donne lecture ; il concerne des remarques à remonter auprès du Conseil Général, de la Mairie de Maulévrier-Ste-Gertrude, concernant le nouveau rond-point route du pont de Brotonne/déchetterie de Maulévrier :*

Monsieur le Maire confirme qu'il y a un accroissement de circulation au niveau des écoles de Maulévrier, mais qu'il paraît difficile que le Conseil Municipal de Louvetot donne son avis sur la traversée de Maulévrier.

Que ce projet a été validé avec l'ancienne municipalité de Maulévrier

Gendarme Référent

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit du gendarme Jérémy TAVELET, mais que ce dernier ne viendra à cause de la crise sanitaire.

Le Pacte de Gouvernance 2020 - 2026

Monsieur le Maire expose ce qui suit : le pacte de gouvernance a été approuvé ce soir par la communauté de communes Caux Vallée de Seine, et le Conseil Municipal à l'unanimité des présents l'accepte

Délibération Instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) PROJET A REMETTRE au CDG 76

Le conseil municipal à l'unanimité des présents (Sauf Monsieur FOYER qui ne prend pas part au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'instaurer à compter 1^{er} janvier 2021 pour les agents
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA)
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Cette délibération annule les précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel.

Délibération : Constitution d'un groupement de commande pour l'achat mutualisé d'accessoires et d'équipements de protection individuelle COVID

Monsieur le Maire expose :

Le code de la commande publique autorise la constitution de groupements de commandes permettant de mutualiser les achats, Caux Seine agglo a donc proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'équipements de protection individuelle dans le cadre de la lutte contre la contamination COVID,

La constitution de ce groupement de commandes oblige chaque membre adhérent à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur dudit groupement de commandes qui aura à gérer l'ensemble de la procédure / des procédures de mise en concurrence relative(s) à la prestation à réaliser.
- la désignation de l'organe décisionnel ayant pour mission d'attribuer le / les marchés(s) à l'issue de la phase de mise en concurrence dans le respect des obligations réglementaires en vigueur.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'acter de la constitution d'un groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS », pour la période 2020-2026, correspondant au mandat municipal en cours, afin de lancer les consultations pour la passation de marchés publics,
- d'adhérer au dit groupement de commandes, relatif à l'achat d'accessoires et d'équipements de protection individuelle, composé de vingt-deux communes et établissement public de coopération intercommunal,
- d'accepter que les missions de coordonnateur du groupement de commandes soit assurée par Caux Seine agglo,
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de Caux Seine agglo soit désignée comme étant l'organe autorisé à attribuer le/les marchés issu(s) des procédures de mise en concurrence lancées au nom du groupement de commandes
- d'autoriser le Maire/La Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS » fixant les droits et obligations de chaque membre adhérent,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2021 et suivants

Concours des Jardins Fleuris 2020

Monsieur le Maire propose que la commission des jardins fleuris se réunisse le 28 décembre 2020 à 18 heures pour définir le montant des bons d'achats des participants à ce concours, et que la distribution de ces bons se fasse le 16 janvier 2021 à partir de 14 heures. Le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord.

Bulletin Municipal

Monsieur le Maire propose que les articles des associations soient déposés en mairie pour le 24 décembre 2020, et réunion avec la commission le 08 janvier 2021 à 18 heures.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu l'Etat d'Urgence lié à la pandémie de la COVID 19, il n'y aura pas de cérémonies des Vœux pour 2021

Travaux et divers

Les travaux d'électricité de la sente du Pied de Loup : à compter du 20 janvier 2021

Les travaux d'électricité route du Château d'Eau : en attente du matériel : à compter du 12 janvier 2021

Banque alimentaire : cette association a besoin de volontaire pour aller chercher les denrées sur ROUEN, en général le mercredi, Monsieur le Maire propose 1 employé communal, cette association s'est engagée à remonter aux communes le nombre de colis distribués

Défense Incendie : Route du Noir Trou, les travaux sont terminés, reste à poser les panneaux et le SDIS 76 viendra contrôler, la conformité.

Route du Vieux Louvetot, toujours en discussion avec STGS

Mares à réhabiliter : 3 sont en proposition : Route du Mont Saint, Route de Flamare et Route d'Allouville au Bec de Croc. Le syndicat des Bassins Versants gère ces dossiers, il restera à la charge de la commune 334 € par mare.

INFORMATIONS DIVERSES :

Route de Flamare RD 104 : Les riverains se plaignent du passage des camions qui est de plus en plus, cette semaine 2 camions se sont croisés abimant les bas-côtés, cette route n'est pas adaptée à cette circulation. Le conseil municipal demande une étude auprès de la DDI pour diminuer le passage des camions et autres sur cette portion de route.

Dates d'Ouverture du Centre de Loisirs 2021 et tarifs

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

Du Lundi 26 avril au Vendredi 07 mai 2021

Du Mercredi 07 juillet au Vendredi 30 juillet 2021

Et propose de ne pas augmenter les tarifs soit :

50 € par semaine pour les communes de Louvetot et Maulévrier

63 € par semaine pour les communes extérieures

Les autres tarifs ne changent pas par rapport à 2019 (garderie, veillées, veillées/nuits)

Tarif unique forfaitaire garderie

de 8 heures à 9 heures : 1.50 € / enfant/jour

de 17 heures à 18 heures 30 : 2.50 € / enfant / jour

Veillée : 3.60 €

Veillée + nuit + petit-déjeuner : 7.20 €

En cas d'annulation la semaine est facturée (acompte non remboursé)

En cas d'annulation pour raison médicale (fournir un justificatif) la participation sera demandée au prorata du tarif ci-dessus.

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité des présents

Après discussion le conseil municipal valide ces propositions.

Elections Départementales et Régionales : auront lieu en juin 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 30

Affiché le 22 décembre 2020

Le Maire

Alain LEGRAND